



ORGANISER LE COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)



Date (s) : les 02-03 juillet 2025	Lieu : URIOPSS IDF	Durée : 2 jours (14 heures)	Tarif adhérents : 620 €
-----------------------------------	--------------------	-----------------------------	-------------------------

Objectifs pédagogiques

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 fusionne les DP, le CE et le CHSCT en une seule instance : le Comité Social et Économique dans toute entreprise employant au moins 11 salariés. Afin de préparer au mieux cette mutation de vos IRP, nous avons mis en place cette formation dédiée au CSE.

- ◆ Comprendre le fonctionnement général du CSE
- ◆ Connaître les différentes attributions du CSE
- ◆ Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE dans le cadre de leur mandat

Programme

Identifier le fonctionnement du CSE

- ◆ Statut des membres et composition du CSE
- ◆ Obligation d'établir un règlement intérieur
- ◆ Désignation du secrétaire et du trésorier
- ◆ Commissions du CSE
- ◆ Responsabilité civile et pénale du CSE
- ◆ Obligation de secret professionnel et de discrétion du CSE
- ◆ Formation des membres du CSE
- ◆ Représentants de proximité

Les attributions du CSE

- ◆ Domaines des missions principales
- ◆ Nature des missions principales
- ◆ Nature des informations et consultations obligatoires
- ◆ Modalités des consultations obligatoires

Les réunions du CSE

- ◆ Fréquence et objet des réunions
- ◆ Participants aux réunions
- ◆ Ordre du jour des réunions
- ◆ Déroulement des réunions
- ◆ Procès-verbaux des réunions

La Base de données économiques et sociales

- ◆ Principes généraux
- ◆ Contenu

Le recours à expertises et le droit d'alerte

- ◆ Domaines d'expertises
- ◆ Procédures et possibilités de recours
- ◆ Répartitions de prise en charge financière
- ◆ Droits d'alerte
- ◆ Particularités en cas de CSE central et de CSE d'établissements

Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical

- ◆ Panorama des modes de négociation collective
- ◆ Conseil d'entreprise

Les moyens du CSE

- ◆ Moyens matériels
- ◆ Moyens humains
- ◆ Moyens financiers
- ◆ Heures de délégation
- ◆ Libre circulation
- ◆ Statut de salarié protégé

Mises en situation (cas pratiques)

Public : Directeurs, DRH, professionnels

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Formateur en droit social, membre de la Société Direction RH Sas et collaborateur de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas. Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.